

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2200996 RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY

Titre de l'affaire M. Thierry B. demande au tribunal de condamner la mairie d'Anglet à lui verser un rappel de traitement d'un montant de 10 380 € dans le cadre de la prescription quadriennale et une somme de 6 000 € au titre de dommages et intérêts pour le préjudice subi du fait de la non attribution, en totalité, de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise correspondant à son grade.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Thierry	SCPA MENDIBOURE CAZALET GUILLOT
Défendeur	COMMUNE D'ANGLET	SCP CGCB & ASSOCIES

02) DOSSIER N° 2301218 RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY

Titre de l'affaire La société ATC France demande l'annulation de l'arrêté du Maire de la commune de Lagos du 9 novembre 2022 portant opposition à une déclaration préalable n° DP 06430222N0012 déposée en vue de la construction d'une antenne-relais de radiotéléphonie, ensemble la décision explicite du 8 mars 2023 rejetant son recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ATC FRANCE	SELARL COUPE PEYRONNE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LAGOS	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2202251	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Charlette L. et autres demandent l'annulation de l'arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques du 25 août 2022 portant déclaration d'utilité publique du projet de construction de l'école élémentaire Henri Perrot sur la commune de Lons.	
Demandeur	Nom des parties Madame M. Ep. L. CHARLETTE Madame T. CHRISTIANE Monsieur G. JEAN-LUC	Représentants des parties SELARL CABINET CAMBOT (Cour) SELARL CABINET CAMBOT (Cour) SELARL CABINET CAMBOT (Cour) SELARL CABINET CAMBOT (Cour)
Défendeur	Madame G. ANNE MYRIAM PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE LONS	ADALTYS AVOCATS
04)	DOSSIER N° 2202770	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Charlette M. épouse L. demande l'annulation de l'arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 5 octobre 2022 déclarant cessibles les biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de construction de l'école élémentaire Henri Perrot sur la commune de Lons.	
Demandeur	Nom des parties Madame M. Ep.L. CHARLETTE	Représentants des parties SELARL CABINET CAMBOT (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE LONS	ADALTYS AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2202771	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Anne D.demande l'annulation de l'arrêté de cessibilité du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 5 octobre 2022 déclarant cessibles les biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de construction de l'école élémentaire Henri Perrot sur la commune de Lons.	
Demandeur	Nom des parties Madame G. Ép. D. ANNE	Représentants des parties SELARL CABINET CAMBOT (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE LONS	ADALTYS AVOCATS

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2202772	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Christiane G. demande l'annulation de l'arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 5 octobre 2022 déclarant cessibles les biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de construction de l'école élémentaire Henri Perrot sur la commune de Lons.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T. VEUVE G. CHRISTIANE MIREILLE	SELARL CABINET CAMBOT (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE LONS	ADALTYS AVOCATS
07)	DOSSIER N° 2202773	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Jean-Luc G. demande l'annulation de l'arrêté de cessibilité du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 5 octobre 2022 déclarant cessibles les biens immobiliers nécessaires à la réalisation du projet de construction de l'école élémentaire Henri Perrot sur la commune de Lons.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G. JEAN-LUC	SELARL CABINET CAMBOT (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE LONS	ADALTYS AVOCATS

Arrêté le 05/09/2024

Le président du tribunal